

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 septembre 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – ROUX G - PINGET M.C – ANTUNES N – POIPY L – COZ L – LAMBERT C

Absent (excusé) : BALLESTA P

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Lotissements**

- ♦ Un point est fait sur la situation des lotissements sur la commune avec le constat d'une grande disparité. Il paraît nécessaire d'harmoniser leur gestion et de définir des règles précises pour l'avenir.
- ♦ Le préalable est la création d'une association de propriétaires dans chaque lotissement. Les rétrocessions de voirie à la commune seront conditionnées à la mise en place de ces associations. La commune pourra prendre en charge la bande roulante et les équipements annexes (éclairage public en particulier) mais ne s'occupera pas des espaces verts, boîtes aux lettres, lieux de stockage des ordures ménagères.
- ♦ En marge de ce dossier, est évoquée la nécessité de définir une politique d'économie d'énergie au niveau de l'éclairage.

#### **1.2 : Déclarations préalables**

- ♦ Mme BILLON-GRAND France : peinture des volets, fenêtres et de la porte d'entrée  
Situation : 2, grande rue  
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ Mme ROSTAING Clotilde : changement de volets, peinture de la façade et des passes de toit ainsi que d'une porte de garage, et réfection d'un mur.  
Situation : 296, montée de l'Embranchement  
Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

### **POINT N°2 : VOIRIE**

#### **2.1 : Cheminement piétonnier du croton**

- ♦ Les travaux débiteront le 26 septembre en ce qui concerne l'aménagement piétonnier proprement dit, l'éclairage sera installé après réception du matériel, un délai de 6 semaines ayant été indiqué à la commune.

## **2.2 : Syndicat intercommunal de voirie**

- ♦ Il a été constaté que peu de communes adhérentes au syndicat font appel à ses services.

## **2.3 : Aménagement du parking du cimetière de Revel et des allées intérieures**

- ♦ La demande de subvention a été déposée auprès de la maison du territoire de Bièvre Valloire. Elle devrait être présentée à la conférence territoriale du 3 octobre.
- ♦ La partie éclairage public a été étudiée avec le SEDI, qui doit adresser une proposition à la commune. Il est envisagé la pose de 4 candélabres sur le parking et le changement de 4 lampes jusqu'à la place des terreaux.

## **POINT N°3 : ELECTRICITE - ECLAIRAGE**

### **3.1 : Bourg de Revel**

- ♦ Une délibération sera soumise au conseil municipal, après étude du SEDI, pour la réalisation d'une tranche d'éclairage public dans le bourg de Revel en même temps que les travaux d'assainissement qui sont programmés.

### **3.2 : Armoires électriques**

- ♦ Le changement des neuf armoires d'éclairage public en mauvais état doit débuter début novembre.

### **3.3 : Eglise de Tourdan**

- ♦ Les spots au sol ont été changés.

## **POINT N°4 : BATIMENTS**

### **4.1 : Ancienne agence postale**

- ♦ Des mesures de surface ont été prises pour étudier le devenir des locaux. Après vérification en mairie, un rapport confirme qu'il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment. Dans l'immédiat, il est prévu de confier aux employés communaux le démontage des éléments qui ne posent pas de difficulté.

### **4.2 : Mairie**

- ♦ Des devis ont été demandés pour la pose de stores côté façade principale, au secrétariat, à la salle du conseil et à l'agence postale pour une protection contre le soleil.

### **4.3 : Logements communaux rue du Billier**

- ♦ Le conseil municipal valide le changement des radiateurs dans deux logements, le matériel installé jusqu'à présent étant peu performant.

## **POINT N°5 : EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **5.1 : Réfection du réseau d'eau et d'assainissement rue du bourg vieux, rue des soupirs et rue de Rochechin**

- ♦ 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé par le syndicat des eaux Dolon Varèze pour les travaux d'eau et d'assainissement programmés dans le bourg de

Revel. Une réunion est prévue le 27 octobre à 19 heures, au foyer rural, à laquelle sont conviés tous les habitants concernés par ces travaux.

## **POINT N°6 : CULTURE - PATRIMOINE**

### **6.1 : Toiture du logement impasse de l'église Notre Dame**

♦ Les travaux sur la façade posent problème et seront peut-être réalisés plus tard après concertation avec les services du Département. Au regard du coût estimé, la commune ne souscrit pas d'assurance dommage ouvrage.

### **6.2 : Eglise de Revel**

- ♦ Les travaux de peinture sont terminés. L'autel et le confessionnal ont été remis en place.
- ♦ Le traitement de la fenêtre en façade Sud a été vu avec l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ Les lustres seront installés lundi prochain.
- ♦ Les tableaux et les bancs seront remis en place avant le 24 octobre, date de la visite de Mme VINCENT (conservation du patrimoine) et de Mme OMERE (DRAC).

### **6.3 : Chantier Concordia**

♦ Des membres de l'association reviendront en fin de semaine pour finir le caniveau.

### **6.4 : Discussion concernant les projets patrimoniaux de la commune**

♦ Des élus ont rencontré l'architecte des bâtiments de France, M. CHANOSZ en charge des dossiers patrimoniaux au Département, le CAUE, M PIERRON et le bureau d'études BETREC. M. CHANOSZ juge le projet d'aménagement du parc communal cohérent.

Selon les orientations actuelles :

- On conserverait le mur qui protège le parc.
- On privilégierait une ouverture complète sur la place en partie haute du parc.
- Les avis divergent sur la partie parking.
- Sur la place, il faudra probablement replanter des arbres plus adaptés, en remplacement des platanes dont les racines posent problème.
- ♦ Le CAUE a aussi travaillé sur le cahier des charges concernant le projet d'aménagement des bâtiments du centre bourg de Tourdan. Un avis d'appel public à la concurrence sera publié rapidement pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Pour répondre aux exigences en matière de subventionnement par le Département, l'ordre de service devra être signé avec les entreprises retenues avant le 17 juin 2017.

### **6.5 : Aménagement de la place des Terreaux et du parc communal : maîtrise d'oeuvre**

♦ Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place des Terreaux et du parc communal, pour faire suite à l'estimation des travaux d'un montant de 705.870 € HT. Le taux de rémunération appliqué est de 8,30 % et le montant de la maîtrise d'œuvre hors phase études est fixé à 58.587,21 € HT.

## **POINT N°7 : FINANCES**

### **7.1 : Dossier cuisine centrale**

- ♦ Mme BOUVERET fait le point sur le suivi du dossier par le tribunal administratif.

### **7.2 : Point budgétaire**

- ♦ Un point est fait sur les projets financés jusqu'à ce jour par rapport aux prévisions inscrites au budget.

## **POINT N°8 : ENVIRONNEMENT**

### **8.1 : Projet de panneaux photovoltaïques au local technique**

- ♦ Le conseil municipal décide de retenir la société ICARE PV d'Annonay pour la mise en place des panneaux photovoltaïques sur le local technique. Le montant des travaux est de 16.651 € HT, hors frais de branchement électrique.

## **POINT N°9 : ECOLE**

### **9.1 : Pédibus**

- ♦ Cette année, 35 enfants sont inscrits au pédibus, ce qui fait des groupes importants pour chaque accompagnateur.

### **9.2 : Nouvelles activités périscolaires**

- ♦ Il est prévu qu'un gendarme soit présent le 18 octobre à l'école pour faire passer aux enfants « le permis piéton »

## **POINT N°10 DIVERS**

### **10.1 : Reprise de concessions au cimetière**

- ♦ Une procédure de reprise de concessions a été lancée. Un constat d'abandon aura lieu le samedi 22 octobre à 9 heures au cimetière de Tourdan et à 10 heures au cimetière de Revel.

### **10.2 : Gestion des concessions au cimetière**

- ♦ Des devis seront demandés pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des concessions des cimetières, vu la complexité du suivi des concessions pour la plupart perpétuelle, mais pour les nouvelles, cinquantenaires ou trentenaires.

### **10.3 : Foire artisanale du 11 novembre**

- ♦ Des élus et des membres du comité des fêtes ont rencontré la Sous-Préfète pour l'organisation de la foire du 11 novembre. Des mesures seront prises pour la sécurisation du site dans le cadre du plan vigipirate.

### **10.4 : Jumelage**

- ♦ Mme PINGET Marie-Claude informe de sa démission du comité de jumelage pour raisons personnelles.

### **10.5 : Chèques cadeaux Territoire de Beaurepaire**

- ♦ Dans le cadre de l'opération chèques cadeaux du territoire de Beaurepaire, il est décidé d'offrir un chèque de 50 € aux employés communaux.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD